

CR de la réunion de la CUNCA du 7 janvier 2014

Présents : Joël Chauvet, René Gerlet, Serge Guilbert, Yves Guilbert, Jean-Yves Guilhemjouan, Christian Gunther, Jean Lassandre, Dominique Lebrun, Nathalie Parent, Jean-Claude Piat, Yves Tastet.

Absent excusé : Christian Eymar Dauphin,

1°) Bilan de la saison d'automne.

La quasi-totalité des résultats sont rentrés, il ne manque pour les britanniques que ceux de la SC Vendée 27 et 28 nov.

- a) Concours sur gibier tiré et notamment de l'Open :
Globalement pas de gros problèmes au cours de cette saison, on notera néanmoins :
 - Un nombre réduit de chiens par batterie, notamment chez les britanniques. Ainsi on ne trouve souvent que six ou sept chiens quand le nombre souhaitable est plutôt neuf ou dix.
 - Qu'un certain nombre de concours ont une participation relativement faible
- b) Concours sur GN :
Les terrains n'étant pas extensibles, les engagements sont souvent clos rapidement. Il est anormal que des présentateurs engagent un groupe de chiens et qu'ils le modifient ensuite. Pour une bonne répartition, les organisateurs pourront limiter le nombre de chiens par présentateur, comme à la bécasse, sous réserve de le préciser au calendrier. Ils devront aussi prévoir l'organisation d'un concours de couple en britanniques pour permettre l'obtention des récompenses en vue du titre sur gibier naturel.
- c) Concours sur bécasses :
Beaucoup de participation et parfois une densité d'oiseau faible. On note encore des concours de couple qui dépassent le maximum autorisé. (Rappel : 10 par batterie en solo et 24 en couple).
- d) Concours GQ :
Des rumeurs ont circulé faisant état d'une mauvaise reproduction au printemps passé annonçant une baisse catastrophique de la perdrix. En réalité, même si les populations sont sans doute réellement en baisse, elles étaient suffisantes pour permettre un déroulement correct des épreuves, ce qui fut le cas.
- e) Mise en application du Règlement :
Le non respect, par les dresseurs, de la consigne leur demandant d'avoir un aide lorsqu'ils ont trois concours, conjugué à un manque de concertation des juges, a parfois amené une certaine tension entre les différents intervenants. La commission reste ferme sur le sujet : Le règlement en vigueur n'impose pas de prendre un aide ! Mais, qu'il soit « nouveau » ou « ancien », le Règlement des Field-trials impose que le présentateur ne fasse pas attendre le juge sur le terrain. C'est à chaque présentateur de trouver la solution à ses propres problèmes de présentation, avec un aide ou autrement peu importe !
- f) Incident lors de la sélection : lors de l'annonce de la sélection, M. Goncalvès qui n'était que remplaçant chez les continentaux s'est emporté violemment et a insulté les sélectionneurs. La SC de Haute Auvergne qui a instruit le dossier l'a interdit de présentation sur ses concours pendant une durée d'un an. Pour compléter le dossier, plusieurs membres de la CUNCA soulignent que, en tant qu'organisateur, ils ont eu des problèmes financiers avec M. Goncalvès. La commission a proposé au comité de la SCC une extension de cette interdiction au niveau national pendant cinq ans, le comité de la SCC renvoie le dossier au conseil de discipline.

En Croatie, les équipes de France se sont bien illustrées avec un titre de champion du Monde en continentaux pour l'épagneul breton Dollar des Plaines Dauxéennes de Julien Pinel, un titre de vice champion en britanniques pour Crumble du Grand Valy le setter Gordon de Laurick Maudet, un titre de champion par équipe en continentaux et une 3^{ème} place par équipe chez les britanniques. Les propriétaires des chiens, qui ont participé au championnat du monde des chiens d'arrêt continentaux et britanniques percevront une indemnité de 300€
- g) Incident Cazalis :
Suite aux dégradations commises, une enquête de gendarmerie est ouverte avec dépôt de plainte. D'ores et déjà, on peut affirmer que cette épreuve n'aura plus lieu, Jean-Pierre Gahuzes, organisateur local, a jeté l'éponge. Des mesures conservatoires ont déjà été prises à par l'ADP et l'AAFT pour interdire leurs concours à Messieurs Laurent Marchesi et Joël de Labacca. Le comité de la SCC étend cette mesure au niveau national en attendant la suite donnée à la plainte.
- h) Serge Guilbert, responsable des concours St Hubert, fait le bilan de la saison écoulée :
Tout d'abord, une nouveauté : ces épreuves changent de nom, on parlera désormais des « Rencontres St Hubert », il relève ensuite une bonne participation à ces épreuves qui se sont déroulées dans la convivialité et qui permettent d'entretenir les relations avec les Fédérations des Chasseurs.
La Finale comme les années précédentes aura lieu au Domaine Présidentiel de Rambouillet courant janvier.

- i) La commission rappelle : les résultats d'un concours solo ne seront validés que si au moins six chiens sont présentés sur le terrain.

2°) Généralisation de GESCON pour les engagements de tous les concours :

La saison d'automne 2013 a permis de tester **gescon.fr** auprès de 8 organisateurs (AAFT, ADP, CUSCA40, AC LANDES, CSA, POINTER CF, CUCC76, VIZLA CF) sur 42 journées de concours. A cette occasion 420 concurrents se sont référencés sur l'appli dont 90% d'amateurs. Les engagements aux concours se sont faits tout naturellement et l'utilisation d'une base nationale unique de chiens pilotée par la SCC n'a posé aucun problème, tout comme sa mise à jour hebdomadaire.

Le mode de paiement a été laissé au choix des organisateurs :

- Soit uniquement CB
- Soit CB ou Chèque

Dans le 2^{ème} cas, entre 60 et 90% des transactions ont été effectuées par CB.

Les organisateurs ont pu réaliser leur catalogue très rapidement sans saisie fastidieuse, mais surtout les résultats ont été, en général sous trois jours, intégrés dans les systèmes d'information de la SCC.

Les fonctionnalités de l'appli n'ont pas révélé de « bugs » particuliers et apportent à ce jour des progrès considérables dans la gestion des concours.

Des modifications ont d'ores et déjà été intégrées à la nouvelle version suite aux remarques des « testeurs », une partie sera opérationnelle pour ce printemps, une version plus élaborée sera proposée pour la saison « 2^{ème} semestre 2014 ».

La CUNCA proposera, à partir de nos épreuves du 2^{ème} semestre 2014, au comité de la SCC, dans un souci d'harmonisation et d'efficacité, la généralisation de cet outil original et performant pour les organisateurs, les concurrents et la SCC.

Les frais de maintenance de cet applicatif seront supportés par la SCC.

3°) Résultats de nomination de juge qualifié.

Lionel MEUNIER a passé ses cinq contrôles au cours de l'automne. Il a obtenu quatre « APTE » et un « INAPTE ». La demande de qualification a été examinée par la commission des juges dans sa réunion du 3 décembre et approuvée par le comité de la SCC le 17 décembre. Lionel MEUNIER est désormais juge qualifié quête de chasse

4°) Etablissement du calendrier printemps 2014

Dans un premier temps le président de la CUNCA avec l'aide des responsables des canines a bâti un projet de calendrier pour le circuit « perdrix ».

Lors de deux réunions téléphoniques avec les présidents des clubs continentaux, ceux-ci ont calé leurs spéciales et leurs interclubs.

Les responsables des clubs britanniques ont fait de même.

Yves Tastet a géré celui de Grande quête, il a rencontré quelques difficultés mais finalement, deux séries de neuf jours ont consécutifs ont pu être mises en place.

Ensuite les référents ont envoyé leur demande à Joël Chauvet. Il a envoyé aux organisateurs et aux membres de la CUNCA un avant-projet le 1^{er} janvier 2014 en tenant compte des divers vœux. Les retours ont porté sur des points mineurs.

Dans les demandes, figurait celle de la SC de l'Ariège à laquelle le Président a répondu négativement, le gibier proposé étant faisans et perdrix.

Cette dernière version est approuvée par la commission.

Le Président remercie Joël Chauvet pour cet important travail de mise en forme et Christian Gunther qui a parfaitement tenu à jour la liste des référents. La version finalisée sera envoyée à l'ensemble des référents qui auront huit jours pour rectifier les erreurs qui pourraient encore exister. Après quoi, il n'y aura plus aucune modification possible.

5°) Organisation Open de France 2014 et suivants :

L'Open de France Printemps 2014 quête de chasse se déroulera à Therdonne les 29 et 30 mars sous l'égide de la SC de l'Oise ; le jury sera établi par Dominique Lebrun, Président de la SCO, et le président de la CUNCA.

L'Open de Grande Quête, organisé par le Pointer Club, aura lieu à Droupt sur Basle (10) les 2 et 3 avril ; le jury sera désigné par Yves Tastet pour le Pointer Club et le Président de la CUNCA.

Dans le passé récent l'Open de France de Printemps a eu lieu à :

Château-Landon, puis en 2007 à Bonnières, en 2008 à Fontaines Fourches, en 2009 à Therdonne, en 2010 à Caulières, en 2011 à Fontaine Fourches, en 2012 à Le Bourg Dun, en 2013 à Poix de Picardie. En 2014 ce sera Therdonne.

Pour respecter un certain roulement, on pourrait envisager pour 2015 : Pontfaverger, Vineuil ou Bonnières.

6°) Examens au printemps 2014

- En quête de chasse, Laurence Madiot, Alexandre Martel, Dominique Larrieu, Sylvie Hénocque et Jean-Baptiste Drain ont émis le souhait de passer leurs cinq contrôles pour devenir juge stagiaire. Après s'être assuré que les cinq assessorats en automne et au printemps ont bien été faits, le Président de la CUNCA organisera les contrôles en fonction de la disponibilité des postulants.
- En Grande Quête, Pierre Avellan et Gérard Thoquenne ont souhaité passer leur examen de qualification. La CUNCA ne peut accéder à leur demande pour ce printemps car ils ont été nommés juges stagiaires en juin 2013 et le règlement des juges est très clair : « **Art. 11 : Qualification** : Le juge reste stagiaire pendant au moins un an. A l'issue de ce délai et lorsque le juge stagiaire a officié dans trois manifestations distinctes, ». Ils pourront passer leur examen lors des épreuves d'hiver s'ils le souhaitent. Olivier Soubielle, juge qualifié quête de chasse, a fait une dizaine d'assessorats en GQ en Espagne, la CUNCA donne son accord pour qu'il puisse passer son examen de juge stagiaire ce printemps ainsi que pour Jean-Yves Guilhemjouan.

7°) Coupe d'Europe des continentaux. Coupe d'Europe de Grande Quête

Coupe d'Europe des continentaux :

Sollicité début décembre par Peter Balhke avec une réponse pour le 19 décembre pour connaître les quatre juges français, en collaboration avec Jean Lassandre présent lors des concours sur GN, le Président a désigné en essayant de respecter un certain équilibre entre les différentes races : Jean Lassandre, Dominique Leickman, Jean-François Maillet et Marcel Peyrat.

La sélection aura lieu à Binas le 11 mars 2014, le sélectionneur sera Jean Archambault. Jean Lassandre, juge pour la France à cette manifestation, participera à ce titre aux travaux des différentes commissions. L'épreuve se déroulera en Italie, probablement le 4 avril, le dédommagement proposé pour chaque propriétaire de chien participant à cette épreuve est de 200€

La Coupe d'Europe de GQ aura lieu à Jerez (Espagne) les 8 et 9 mars. En 2013, le sélectionneur était Bruno Maury, en 2014 ce sera Hubert Santoire qui pourra prétendre à un dédommagement pour superviser les chiens lors des concours en Espagne et c'est Yves Tastet qui sera le juge français à cette épreuve.

Le dédommagement proposé pour chaque propriétaire de chien participant à cette Coupe d'Europe est de 200€

8°) Résultats des examens des élèves juges.

Six candidats ont déposé leur dossier d'inscription. Après avis du comité de la SCC suite à l'intervention de M. Bernard Garcia, Président du club du Braque du Bourbonnais, la candidature de M. Loïc LE PROVOST, encore en activité comme dresseur professionnel, n'a pas été retenue. Cinq ont passé leur contrôle de connaissances ce matin, madame Martine GOTTI (Red Club) et messieurs Pierre FLOIRAS (CEB), Jean-Louis LEVAUFRE (CEB), Jean-Claude MIGNOT(BA) et Thierry SOUSTRE (RASG).

Après correction des copies anonymes, la commission définit le seuil de réussite. Trois candidats atteignent ou dépassent ce seuil. Ils sont admis et peuvent passer l'examen de juge de la SCC : madame Martine GOTTI et monsieur Thierry SOUSTRE.

Monsieur Pierre FLOIRAS déjà expert confirmateur a déjà passé l'examen SCC, il en est dispensé.

9°) Organisation Open de France Automne 2014

L'Open de France automne 2014 sera organisé par la SC Landes avec Jean-Guy Ducom à la baguette.

Pour l'Open de France automne 2015, le Président a reçu une demande émanant de la SC du Lot pour Villesèques mais la CUNCA, dans sa réunion du 14 mai 2013 a déjà pris en compte la candidature de la SC Nord Picardie pour Andéchy. Un courrier sera fait à la SC du Lot avec une proposition d'organiser l'Open de France en 2016.

10°) Courriers adressés à la Commission.

Courrier de M. Guy Egleme concernant sa destitution de ses fonctions de Président de la Commission Travail au club du Braque Allemand : lecture faite à titre d'information

Courrier Maudet, Président de l'ADP, envoyé au Président de la SCC : suite à la lecture de ce courrier. La commission note que l'ADP n'a aucun lien avec la SCC, même si par tradition cette dernière l'autorise à organiser des concours de Field-trials dont elle valide les résultats. Cette habilitation à organiser des concours ne confère cependant pas à l'ADP ni un droit de gérer à la place de la commission nationale CUNCA, ni un « droit d'ingérence » dans les propositions ou décisions de la CUNCA.

Courrier de M. Bruno Véron : homologation d'un titre de champion pour un Epagneul breton. Le règlement est clair ; le dossier doit être transmis dans les trois mois qui suivent la dernière récompense en travail. Par « Récompense en travail » on entend le dernier CACT ou RCACT et pas une récompense complémentaire ou spécifique à un club.

Courrier Daniel Provost : idées personnelles pour contribuer à la bonne marche de nos épreuves. La Commission a pris bonne note de ses réflexions qui pourront être prises en compte lors de la révision du Règlement.

Mail M. Raffin : à titre exceptionnel, la Commission est prête à valider l'inscription d'UN concours de club sur GN en Bretagne au second semestre. Il n'est pas question de valider un concours avec du gibier qui ne serait pas bien implanté et en nombre suffisant pour permettre un déroulement normal. Yves Tastet sera l'interlocuteur de la CUNCA sur le sujet.

11°) Questions diverses.

- Pour ses consommables, la Commission propose que Joël Chauvet, webmaster de la CUNCA, se voie attribuer une participation de 700€ sur présentation de factures.
- Le contenu de la circulaire de la FCI applicable au 1^{er} juillet 2013 concernant l'obligation d'avoir deux juges de nationalités différentes dans les épreuves dotées du CACIT a évolué. Il est désormais seulement recommandé d'avoir deux juges de nationalités différentes..
- Projet de Jean-Marie Pilard d'organisation d'un tournoi. L'idée est séduisante mais doit rester une épreuve interne au club sans annotation sur le carnet de travail pour éviter toute confusion avec les épreuves et les résultats officiels.
- Le projet « Licence doublée d'une assurance » prend forme. Cette mise en place permettra aux cynophiles de se compter et à la CUNCA de disposer d'une certaine autonomie financière afin de mieux fonctionner.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 15h45. La prochaine réunion est fixée au mardi 13 mai 2014.

Personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 15h45.

Ce compte rendu a été approuvé par le comité de la SCC réuni à Aubervilliers le 18 février 2014